



Abattage de frênes têtards – Au tour de la Gâtine !

Des destructions plus seulement aux abords du Marais Poitevin.

Fin novembre, une alerte était lancée par des élus sur la commune d'Usseau où de nombreux frênes têtards ont été abattus. Plusieurs cas de destructions similaires avaient déjà été constatés début 2012 sur les communes d'Epannes et Le Bourdet mais on sait que ces abattages ont commencé il y a plus de 10 ans déjà.

Les coupes ne concernent désormais plus seulement le Marais Poitevin et ses abords. La Gâtine, mais aussi le pourtour de la Forêt de Chizé (Secondigné, Brûlain...), sont touchés également depuis plusieurs années. Très récemment, une centaine de têtards ont été abattus mi-décembre sur la commune de Secondigny et alentours... probablement par la même entreprise, qui achète les troncs aux propriétaires et revend ce bois d'oeuvre à l'étranger.



Du pillage de bois précieux, très loin d'une gestion forestière durable et acceptable.

Ces coupes se font en dehors de toutes règles de gestion normale, il s'agit bien là de pillage. En effet, ces têtards ont été créés par le travail de nos aînés. Depuis plus de 60 ans, personne ou presque ne se soucie plus de renouveler ces arbres qui sont aujourd'hui exploités à tour de bras dans tout l'Ouest de la France. Cette ressource ne tardera pas à disparaître car pour former un nouvel arbre têtard il faut des dizaines d'années, et les exploitants et propriétaires qui font perdurer cette pratique sont trop rares.

Il faut préciser que ce genre de coupes est interdit en forêt car les arbres de futaie récoltés doivent y être systématiquement renouvelés par régénération naturelle ou plantation. Dans le bocage et les haies en général, toutes les destructions semblent permises. Or en l'absence de règles, nous en appelons à la responsabilité et au civisme des propriétaires, garant du maintien et de la gestion de ce patrimoine.

Un habitat remarquable pour de nombreux animaux, souvent protégés.

Ces arbres ont une très forte valeur biologique. Ils développent des troncs noueux et des cavités suite aux tailles répétées des branches. De nombreuses espèces animales y trouvent un refuge vital : *des mammifères, Genette, Ecureuil, Chauves-souris... des oiseaux, Chouette chevêche, Pics, Huppe fasciée, Mésanges... des insectes, Rosalie des Alpes, Lucane Cerf-volant, Pique-prune, Abeilles sauvages,....*

Certaines de ces espèces sont communes, mais beaucoup sont rares et protégées, d'autres, on le sait aujourd'hui, sont indispensables au maintien du niveau des productions agricoles (pollinisateurs, auxiliaires...).

La législation imposant un cadre drastique à la destruction des espèces protégées, les coupes d'arbres têtards de grande ampleur doivent être soumises aux mêmes règles.

Les paysages, notre patrimoine commun et notre cadre de vie

La pratique traditionnelle du têtard a contribué à créer des paysages singuliers qui constituent notre cadre de vie quotidien et une des bases de notre identité rurale. Ces arbres, et les haies en général, sont un maillon essentiel de notre agro-écosystème. On dit qu'elles sont multifonctionnelles. En plus des sujets déjà évoqués, elles produisent depuis toujours, du bois, énergie renouvelable par excellence, elles abritent le bétail, elles contribuent à épurer les eaux en consommant une grande quantité de nitrates, elles protègent nos sols de l'érosion et sont, avec la forêt, à l'origine de la fertilité de ces sols. Elles stockent du carbone, régulent le climat, abritent les auxiliaires des cultures et seront un des meilleurs outils de l'agroécologie de demain.

Il est temps de reconsidérer la place des haies dans notre environnement et d'inciter l'ensemble de la population (agriculteurs en tête) recommencer à former de nouveaux arbres têtards.

Une pratique déplorable qui se généralise et se cumule aux autres destructions

Il y a 2 ans, ce sont 600 têtards qui ont été récoltés de cette façon sur 2 communes du Maine et Loire. Ces coupes massives s'ajoutent aux destructions continues des haies que les plantations n'arrivent probablement pas à compenser. De plus, ces arbres sont généralement vieillissants donc fragilisés, notamment par les sécheresses de plus en plus fréquentes.

De nouvelles maladies apparaissent. Après les ormes, les aulnes et les châtaigniers, les frênes risquent d'être eux aussi affectés prochainement par la chalarose. La place de l'arbre, c'est l'affaire de tous.

Nous lançons un appel à la population pour nous signaler d'autres cas d'exploitation abusive d'arbres têtards pour mesurer l'ampleur du phénomène.

Nous en appelons également à la responsabilité des propriétaires fonciers et des exploitants qui sont garants de la bonne gestion de leur patrimoine privé, qui constitue également un bien pour l'ensemble de la collectivité.

Nous sollicitons les pouvoirs publics pour qu'ils prennent la mesure du phénomène et mettent en œuvre tous les moyens pour lutter contre celui-ci.

Et enfin, ***nous invitons*** les citoyens à s'intéresser à ces questions, à dialoguer de ces sujets avec leurs voisins et à considérer l'arbre sous toutes ses formes comme un atout majeur pour les défis environnementaux d'aujourd'hui et de demain.

Prom'Haies Poitou-Charentes	05 49 07 64 02	www.promhaies.net
Deux Sèvres Nature Environnement	05 49 73 37 36	www.dsne.org
Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres	05 49 09 24 49	www.ornitho79.org